

COMMUNIQUE

LICENCE COMPLEMENTAIRE EN MEDECINE VETERINAIRE EXPERIMENTALE

Le Conseil d'administration de l'Université de Liège, au cours de sa séance du 27 avril 1988, a, sur proposition de la Faculté de Médecine vétérinaire, décidé d'organiser, dès le 1er octobre 1988, une licence complémentaire en médecine vétérinaire expérimentale. Cette licence fera l'objet de deux épreuves et de deux années d'études au moins. Elle a pour but d'offrir la possibilité aux docteurs en médecine vétérinaire belges et étrangers d'approfondir leurs connaissances dans les disciplines biomédicales fondamentales et de les préparer à la recherche scientifique dans le domaine vétérinaire. De par leur formation spécialisée, ces diplômés auront accès à des postes dans l'industrie pharmaceutique et agro-alimentaire et dans la recherche. Ils seront également préparés à affronter les profondes modifications qui s'annoncent dans le secteur de l'élevage (sélection assistée par marqueurs, sexage des embryons, animaux transgéniques, généralisation de la transplantation ovulaire, nouveaux vaccins,...).

Conditions d'admission :

Etre porteur du diplôme de docteur en médecine vétérinaire.

Durée :

Deux années.

Le programme des cours peut être obtenu aux adresses suivantes :

Professeur P.P. PASTORET
Virologie-Immunologie
Faculté de Médecine vétérinaire
45, rue des Vétérinaires
B-1070 BRUXELLES
Tél. : 02/522.58.25.

ou

Mr C. SWARTWAEGER, 1er correspondant
Affaires étudiants
Faculté de Médecine vétérinaire
45, rue des Vétérinaires
B-1070 BRUXELLES
Tél. : 02/522.73.05 ou 521.68.05.